

Commune de Houat

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Février 2013

-=oO§Oo=-

Présents : Mmes Le Gurun Caroline, **Le Gurun Irène**, Eymard Marie Renée,

Meurs Le Gurun Luc, Le Fur Alain, Le Gurun Jean Pierre, Le Gurun André, Le Fur Patrick

Absents : Mme Le Roux Jeanne donne pouvoir à Le Gurun Caroline
Mme Le Roux Armelle donne pouvoir à Marie Renée Eymard
Meur Scouarnec Jonathan donne pouvoir à Luc Le Gurun

-=oOO§Oo=-

Mr le Maire ouvre la séance à 20 H 30

1.- Approbation du compte rendu du 27 Décembre 2012

Approbation à l'unanimité

2.- Droit de préemption urbain

Parcelle AE 1145 d'une surface de 501 m2 pour une valeur de 120 240 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.
(Mr Jean Pierre Le Gurun et Mr le Maire s'absentent de la salle au moment du vote)

3- Demande de Subventions

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes de subventions provenant de différents organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote les subventions suivantes :

CHAMBRE DES METIERS VANNES	50.00 €
JEUNESSE EN PLEIN AIR	30.00 €
AS.FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES (AFSEP)	30.00 €
SECOURS POPULAIRE Français	75.00 €
AS.FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM)	30.00 €
ADEPEI DU MORBIHAN - LES PAPILLONS BLANCS	30.00 €
ASSOC RESISTANCE ET DEPORTATION	30.00 €
RESTAURANT DU CŒUR	75.00 €
AS.PARENTS ET AMIS RESIDENTS LES BRUYERES GUEMENE	30.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	40.00 €
SOUVENIR Français CANTON BELLE ILE BELZ QUIBERON	50.00 €
EAU ET RIVIERES	30.00 €
ASSOC. VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	30.00 €
LES ENFANTS DE L'ARC EN CIEL	30.00 €
AIDES BRETAGNE ATLANTIQUE	30.00 €

ASSOC REGIONALE DES LARYNGECTOMISES	75.00 €
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	30.00 €
ŒUVRES DES PUPILLES DES SAPEURS POMPIERS	100.00 €
SOUTIEN ACTION GUINEE - DUTEIL ARMEL	3 00.00 €

4- Contribution au Budget de fonctionnement de la mission locale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de contribution au fonctionnement de la mission locale du pays d'Auray pour un montant de 709.05 € (sept cent neuf euros et cinq centimes).

Cette Contribution au budget de fonctionnement correspond à la population DGF 2012 multipliée par 1.63 € (Soit 435 habitants X 1.63 €).

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la contribution

5- Etude « zone de mouillage » (Financement de l'étude)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une étude de demande d'autorisation temporaire du domaine public maritime pour la création de zones de mouillage à Houat.

Madame LE LAY, stagiaire au sein de la D.D.T.M. de LORIENT qui mettra à la disposition un poste de travail sous la tutelle de Monsieur DELAGE, assurera cette étude.

Contenu du stage :

- Une note de présentation
- Une évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Un rappel de la réglementation ainsi que tout document pouvant apporter des précisions sur ce dossier.

Durée du stage : 3 mois - Coût : 430 € par mois soit 1290 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de cette étude ;

6- Achat équipement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis concernant l'achat et la pose de matériel ludique :

- achat de matériel 14 919 € H.T.
- pose du matériel 5 150 € H.T.
- soit un montant H.T. de 20 069 € H.T. (vingt mille soixante- neuf euros)

Après délibération,

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat de ce matériel.

7- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le retard pris pour l'étude du P.L.U., retard dû en particulier à l'étude du camping et au résultat des forages. Il est indispensable de connaître réellement la capacité en eau douce sur notre territoire afin de déterminer les priorités à l'urbanisation.

Il informe que le ministère de l'environnement a donné son accord pour la rénovation du lagunage (augmentation de sa capacité)

Ces deux dossiers sont extrêmement sensibles sur un territoire insulaire.

Actuellement sur le pays d'Auray se poursuit l'étude du SCOT (schéma de cohérence territorial) document que nous devons intégrer à notre PLU.

Monsieur le Maire indique qu'il fera le nécessaire pour que le P.L.U. puisse être mis en enquête public avant la fin du mandat comme il s'était engagé.

Monsieur le Maire clos la séance à 21 H 25